



CONSEIL MUNICIPAL

ORDINAIRE

◆ ◆ ◆

SEANCE DU 1 AVRIL 2019

19H06

◆ ◆ ◆

COMPTE-RENDU

◆ ◆ ◆

La séance est ouverte à 19h06

L'An deux mille dix-neuf, le 01 avril, les membres du Conseil municipal, convoqués individuellement par lettre en date du 26 mars 2019, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Guy Lefrand, maire.

PRESENTS :

Mme AUGER Stéphanie; Mme BANDELIER Lysiane; Mme BEAUVILLARD Karène; M BOUILLIE Jean-Luc; M BOURRELLIER Ludovic; M CAMOIN Emmanuel; M DERRAR Mohamed; M ETTAZAOUI Driss; Mme HANNOTEUX Maryvonne; Mme JUIN Clarisse; Mme KONTE Maryata; Mme LEBARBIER Stéphanie; M LEFRAND Guy; Mme LEON Patricia; M LEPINTEUR Ollivier; Mme LESEIGNEUR Diane; Mme LUVINI Francoise; M MANÉ Abdoulaye; Mme MARTIN Françoise; Mme MORLOCK Sabine; M NOGARÈDE Alain; M PAVON Jean-Pierre; Mme PECQUEUX Delphine; M PIÉRÈS Patrick; M QUENNEHEN Thierry; M SILIGHINI Gérard; M VEYRI Timour.

ONT DONNE POUVOIR : Monsieur Michel CHAMPREDON a donné pouvoir à Madame Françoise MARTIN, Madame Coumba DIOUKHANÉ a donné pouvoir à Madame Karène BEAUVILLARD, Madame Nicole DURANTON a donné pouvoir à Madame Diane LESEIGNEUR, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Mireille VILAIN a donné pouvoir à Madame Stéphanie LEBARBIER, Madame Chantal LEPETIT a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Francine MARAGLIANO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc BOUILLIE, Monsieur Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Driss ETTAZAOUI, Monsieur Anthony HOUSSAIS a donné pouvoir à Madame Delphine PECQUEUX.

ABSENTS :

Monsieur BENTALHA Mohammed, Madame BUCHE Véronique, Monsieur CAPUANO Giovanni, Monsieur FRERET Robin, Monsieur GHZALALE Fouad, Madame MORDRET Anaïs, Madame TUBIANA Camille.

◆ ◆ ◆ ◆

Politique de la Ville - Contrat de Ville 2015-2020 - Rapport d'activités 2017-2018

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport d'activités 2017-2018 du Contrat de ville.
-

Validation de la poursuite de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville d'Evreux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à la majorité :

M. Veyri et M. Quennehen votent contre.

Mme Martin, M. Silighini, M. Champredon représenté par Mme Martin, M. Camoin, M. Nogarède, Mme Hannoteaux, Mme Konté, M. Bourrellier, M. Lepinteur, Mme Juin, Mme Morlock, M. Mané s'abstiennent.

- VALIDE la poursuite de la STSPD de la Ville d'Evreux.
-

Division de la parcelle BD N°513 - 732 Rue Henri Becquerel

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la division de la parcelle cadastrée en section BD n°513p tel que le plan joint, venant en complément de la délibération de cession du 28 juin 2018.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Coeur de quartier Saint Michel et Sablonnière - Enfouissement des réseaux aériens conventions SIEGE

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de répartition financière entre le SIEGE et la Ville d'Evreux, annexées à la présente délibération

- AUTORISE le versement aux comptables du SIEGE, des sommes précitées, après remise, par le SIEGE, des tableaux récapitulatifs du coût et des participations résultantes.

Rénovation des façades et mise en valeur architecturale des immeubles - Eure habitat - Demande de subvention

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

Mme Juin ne prend pas part au vote.

- ATTRIBUE à Eure habitat une subvention de 14 842,90 euros TTC, correspondant à 50% du montant TTC des travaux engagés pour la rénovation de la façade de la résidence du Palais sis 41, 43, 45 rue Joséphine et 2, 6 et 8 Boulevard Georges Chauvin, qui en est le propriétaire. Les travaux sont à réaliser dans un délai de 2 ans.
 - DIT que les crédits nécessaires correspondant au montant fixé 14 842,90 euros TTC seront prélevés au chapitre 204 nature 20422.
-

Cession maison - 39 Faubourg Saint Léger

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ANNULE et REMPLACE la délibération du 19 novembre 2018 ;
 - DECIDE la cession du bien cadastré en section AH n°31 sis 39 rue Faubourg Saint Léger à Evreux pour un montant de 177 450 € au profit de Monsieur EL KHALKI Lofti ou toute personne morale dans laquelle Monsieur EL KHALKI Lofti sera associé.
 - DECIDE que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique.
 - DIT que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

Acquisition garages rue de l'Horloge - XM n°17 et n°21 - consorts Leprevost

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition des garages cadastrés en section XM n° 17 et n°21 sis rue de l'Horloge pour une superficie d'environ 20ca et un montant total de 24 000 euros, ainsi que de la partie indivise pour 2/28^{ème} de la parcelle cadastrée en section XM n°16 attachée auxdits garages.
 - DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

Acquisition garage rue de l'Horloge - XM n°27 - Mme Lamy Arnoult

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition du garage cadastré en section XM n°27 sis rue de l'Horloge pour une superficie d'environ 20ca et un montant total de 12 000 euros, ainsi que de la partie indivise pour 1/28^{ème} de la parcelle cadastrée en section XM n°16 attachée audit garage.

- DIT que les frais de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Acquisition d'une parcelle sur les coteaux de Nétreville - Zone Natura 2000 - Propriété de Mme Cervo-Bigorne

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition de la propriété de Madame CERVO-BIGORNE cadastrée en section AL n°24p d'une superficie d'environ 24a20ca sise rue de Huest à Evreux et d'un montant de plus ou moins 6050€ en fonction de la surface du plan définitif de division.

- DIT que les frais de géomètre, de notaire et d'installation d'une clôture seront pris en charge par la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

Acquisition de la parcelle BX N°616 Coteaux de Saint Michel - Zone Natura 2000 - Propriété de M. GRENET et Mme LASALLE

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition de la propriété de Monsieur GRENET et Madame LASALLE, cadastrée en section BX n°616 d'une superficie d'environ 5a82ca sise rue de la Rochette à Evreux et d'un montant de 1 455 euros.

- DIT que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Ville d'Evreux.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

Acquisition de la parcelle BV n°473p - Rue du Neubourg - Rue de Sacquenville - Place Aimé Doucerain

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée en section BV n°473p pour une superficie d'environ 1694m² en nature de trottoir et voirie à un euro (1€) ne valant pas paiement.

- PRONONCE le classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée en section BV n° 473p pour une superficie d'environ 1694m², après acquisition auprès du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence « Les Terrasses ».

- DIT que les frais afférents à la vente seront pris en charge par la Ville d'Evreux

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Acquisition parcelles BM n°173 et BM n°174 - rue Jeanne d'Arc

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

Mme Juin ne prend pas part au vote.

- DECIDE l'acquisition des parcelles nouvellement cadastrées en section BM n°173 et BM n°174 respectivement d'une superficie d'environ 50ca et 1a06ca à un euro (1€) ne valant pas paiement.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Demande d'autorisation de vente en bloc - 150 Logements LOPOFA à Navarre à Evreux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

Mme Juin ne prend pas part au vote.

- EMET un avis favorable pour la vente en l'état des LOPOFA – Navarre appartenant à - OPH Eure Habitat – destinés à la Société Valorisations d'Actifs France pour un montant de 705 000.00 € conformément aux dispositions des articles L.443-7 et suivant du Code de la construction et de l'habitation.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de cette opération.

Construction de la Maison de Quartier de Navarre

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE, l'opération de construction d'une maison de quartier située 87 Avenue Aristide Briand à Evreux, quartier de Navarre selon le programme défini ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de différents partenaires, à les accepter et signer tout document afférent,
- APPROUVE, le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre conformément aux articles 88 et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
- DECIDE de la composition du jury par les membres élus de la commission d'appel d'offres en vigueur au moment de la réunion du jury de quatre personnalités présentant des qualifications professionnelles identiques équivalentes à celles demandées aux candidats pour participer au concours qui seront désignées par le président du jury, et de deux personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours, désignées par le président du jury,
- DESIGNER le Maire ou son représentant, président du jury ainsi constitué
- DECIDE de l'indemnité maximum versée aux personnalités qualifiées d'un montant de 600 Euros TTC.
- APPROUVE les conditions d'indemnisation des maîtres d'œuvre sélectionnés pour participer au concours, et dont les projets seraient conformes au règlement du concours, mais non retenus à l'issue de la procédure, qui recevront une prime d'un montant de 17 160 Euros TTC ; l'attributaire du marché de maîtrise d'œuvre recevra cette même prime sous forme d'acompte en déduction du montant de sa rémunération au titre de sa mission.

Extension du RIFSEEP aux catégories A et B de la filière culturelle (secteur patrimoine et bibliothèques)

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- INSTAURE le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-dessus et ce, à compter du 1^{er} avril 2019.
- INSTAURE le complément indemnitaire annuel (CIA) dans les conditions définies ci-dessus,
- PRECISE que les attributions individuelles seront modulées dans la limite fixée par les textes,
- CONFIE à l'autorité territoriale le soin de régler les situations individuelles par voie d'arrêtés,
- DIT que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Rémunération des agents recenseurs

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le principe de la revalorisation de la rémunération des agents recenseurs et la création d'une prime de valorisation, tel qu'il est proposé ci-dessus.
 - DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012.
-

Convention de mise à disposition du Théâtre Legendre à l'EPCC-Le Tangram

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition du Théâtre Legendre entre la Ville et l'EPCC-Le Tangram.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses avenants à intervenir.
-

Ouverture d'une classe Post Bac préparatoire aux écoles supérieures d'art à la Maison des Arts Solange-Baudoux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE l'ouverture d'une classe préparatoire post bac à la maison des arts Solange-Baudoux dès la rentrée de septembre 2019.
 - AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention partenariale entre la maison des arts et l'ESADHAR relative à l'ouverture de cette classe et à signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet.
 - FIXE le tarif unique applicable dès l'inscription à la classe préparatoire post bac. Ce tarif est fixé à 650 € pour l'année scolaire 2019/2020.
-

Salon du livre jeunesse d'Evreux - Edition 2019

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité : (avec un amendement augmentant le coût de cette opération à 61 500 € afin d'augmenter le nombre d'auteurs)

- VALIDE l'organisation de l'édition 2019 du salon du livre jeunesse d'Evreux
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de cette opération (DRAC, CD27, Sofia...)
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette opération
-

Budget Primitif 2019 - Budget annexe cimetières

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de voter le Budget Primitif 2019 du budget annexe des cimetières
-

Budget primitif 2019 - Budget annexe du Cadran

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de voter le Budget Primitif 2019 du budget annexe du Cadran
-

Budget Primitif 2019 - Budget annexe des parkings

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de voter le Budget Primitif 2019 du budget annexe des parkings.
-

Subventions aux associations - Budget primitif 2019

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

Mme Martin, M. Champredon représenté par Mme Martin, M. Silighini, M. Veyri, M. Quennehen ne prennent pas part au vote.

Mme Hannoteaux, Mme Konté s'abstiennent.

- DECIDE l'attribution des subventions aux associations pour un montant de 2 968 710 € suivant la répartition du tableau annexé, auquel s'ajoute 132 328 € pour la mise à disposition d'agents municipaux, soit un montant total de 3 101 038 €

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et avenants éventuels, liées aux actions financées des associations ou organismes concernés
 - DIT que les crédits nécessaires seront pris sur le chapitre 65, Nature 6574
-

Subvention CCAS 2019

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à verser au Centre Communal d'Action Sociale la somme de 2 678 000 €.
 - DIT que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 678 000 € seront prélevés au chapitre 65, nature 657362 du budget 2019.
-

Subvention Budget de la régie du Cadran 2019

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE du versement de la somme de 145 957 € au titre de la subvention d'exploitation du budget annexe du Cadran pour l'année 2019.
-

Attribution Financière Soutien au PEG

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.
-

Attribution Financière CEJ 2019/ Postes animateurs de territoire

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.
-

Subvention 2019 de la région Normandie pour le poste de coordination du RTPS

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention de 19 000 € auprès de la Région Normandie dans le cadre du financement du poste de coordination du Réseau Territorial de Promotion de la Santé pour l'année 2019.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de subvention de 20 000 € auprès de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du financement de la coordination du Réseau Territorial de Promotion de la Santé et des actions sur les quartiers prioritaires pour l'année 2019.
-

Tarifs 2019-Fourrière automobile

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de l'application des tarifs en vigueur définis par décret tels que présentés ci-dessus.
 - DECIDE de notifier les nouveaux tarifs en vigueur au délégataire.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à modifier l'annexe 5 de la convention afin de prendre en compte la modification de l'arrêté ministériel du 14 novembre 2001.
-

Les coopérations décentralisées en Afrique

- Dossier reporté
-

DSIL 2019 - DPV 2019

- Dossier reporté
-

Dédoubllement de classes écoles Maxime Marchand et Jacques Cartier - Travaux et acquisition de mobilier

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE la mise en œuvre de cette opération.
 - VALIDE le plan de financement prévisionnel.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions susceptibles d'optimiser le plan de financement de cette opération.
 - AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.
-

Information - SIEGE - Procès verbal de la réunion du comité syndical du 1er décembre 2018

Les membres du Conseil municipal ont eu connaissance du procès-verbal de la réunion du comité syndical du SIEGE du 1^{er} décembre 2018, conformément à l'article L ;5211-47 du Code général des collectivités territoriales.

Déviation Sud-Ouest d'Evreux

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'unanimité :

Mme Martin ne participe pas au vote.

Déviation : oui à l'ambition, non à la renonciation !

Notre ambition est de faire d'EPN un territoire attractif et inclusif, où le cœur d'agglomération n'est plus un labyrinthe pour poids lourds, mais un lieu où l'on vient travailler, se promener, échanger, en un mot, vivre. Un territoire qui protège l'environnement et ses ressources, et donc le citoyen. Un territoire à l'avant-garde dans un monde économique très concurrentiel.

La déviation Sud-Ouest n'est pas un projet quelconque ; c'est un projet reconnu d'intérêt public, porté par l'Etat, et déjà bien entamé. L'arrêté préfectoral autorisant la réalisation date de 2013 ; l'origine du projet est bien plus ancienne !

Combien de décennies faut-il pour construire une route en France ? C'est scandaleux !

Sa suspension nous laisse amers, dans une grande déception, que nous soyons habitant, artisan, entrepreneur.

Car la 2 fois 2 voies entre Cambolle et les Fayaux est indispensable pour notre agglomération. C'est une infrastructure majeure pour l'avenir de notre bassin de vie, tout comme la 2 fois 2 voies Evreux Chauffour.

Retarder ce chantier, c'est abandonner nos communes et nos villages aux passages des poids lourds.

Retarder ce chantier, c'est rendre plus difficile la circulation des bus.

Retarder ce chantier, c'est laisser les bouchons aux heures de pointe

Retarder ce chantier, c'est augmenter la pollution et les risques de maladie chronique.

Retarder ce chantier, c'est entraver l'accès et les sorties de l'hôpital de Cambolle.

En matière d'infrastructures routières, il y a urgence à accélérer.

Elus locaux, nous ne faisons pas la loi, nous l'appliquons. Notre rôle est de représenter les intérêts de nos concitoyens et de créer les conditions du développement de notre territoire.

Oui, la protection de l'Ilton et la protection de l'eau doivent être garanties. Rien n'est plus précieux que l'eau. Oui, il est possible de construire des routes, tout en protégeant la biodiversité qui les entoure. Il existe pour cela des lois justement. Mais le pays de la *Charte de l'environnement* ne doit pas devenir celui du renoncement permanent.

Le reboisement compensatoire, prévu dans le cadre de la réalisation de la déviation, a conduit à la plantation de 37 000 arbres au début de l'année 2015. Si le projet ne voit pas le jour, devons-nous déraciner les arbres ? Le 21 mars prochain c'est la journée internationale de la Forêt...

Nous n'avons pas le temps d'attendre. Nous n'avons plus le temps.

Dans le respect des décisions de justice, le Conseil municipal demande officiellement à l'Etat de tout mettre en œuvre pour que les travaux reprennent dans les meilleurs délais, tout en apportant les garanties nécessaires à la protection de notre environnement.

Le Conseil municipal souhaite également que la mise en service des voies achevées soit étudiée.

Question orale déposée par le groupe « La Gauche rassemblée » : Bilan du dispositif Acadomia.

Le conseil municipal a débattu de cette question.

La séance est levée à 22h16

Le Maire d'Evreux
Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND